Presilly

Presilly

Ruisseau le Grand Nant

LES BOIS DU RAT

BARATY

Ruisseau de Baraty

Ruisseau des Prés Godets

LES PRES GODETS

Ruisseau de Croix de Vin

LE HERISSON

Ruisseau de Montalloux

LA CROIX DE VIN

MONTALLOUX

LES BLANIRES

Ruisseau des Vernans

Ruisseau des Prés

LES GRANDES RESSES

LES VERNANS

LES PESSOTS

LES RESSES COURBES

P – i

P – r

P – e

LES SALLES

LES BARBETTES

CHEZ LARBIN

A MESENFLINS

LA NOUILLE

LES GONRAS

LES ASSES

LA FAVRECHE

PESTIN

LES DEDITS

LES PEUTETS

SUR LES GRANDS BOIS

LE CRET DES RIPPES

LE PRE DONDIN

Ruisseau de la Vernette

Ruisseau des Prés Dondin

Depuis réseau de Saint-Blaise

SPU 10

RAVERET

LA VERNETTE

VEPRE

CHARLY -
Extension du réseau collectif d'assainissement en fonction du développement de l'urbanisation

LA BOUGERIE

A TEVARDY

LES COTES

LES POURMONTS

Ruisseau des Nottets

Ruisseau de Provins
DE: 0,1 l/s
NEC: 3 EH
IS=9 / 3

LES PROVINS

SPU 7

SPU 6

SPU 9

SPU 8

CHEZ NANTAZ

CHARLY

SPU 5

3/9

Vers la STEP de Cernex (500 EH)
Extension prévue à
1000 EH en 2017

VERS LACHAT

F3

F4

15/45
dont école

LES CREUX

Ruisseau de Nantaz
DE: 0,2 l/s
NEC: 6 EH
IS= 45 / 6
dont Ecole

Ruisseau le Nant Trouble
DE: 1 à 2 l/s
NEC: 32 à 64 EH
IS= 51 / 32 à 64

LE GRAND CLOS

LES PARRATS

SUR LES CREUX

LES.COTES.MEDET

Ruisseau du Nant Trouble

A BERNERET

60/180

SUR LES MOULINS

1/3

Ruisseau le Nant-trouble
DE: 1 à 2 l/s
NEC: 32 à 64 EH
IS= 9 / 32 à 64

Vers Les Moulins

Ruisseau le Nant-trouble
DE: 1 à 2 l/s
NEC: 32 à 64 EH
IS= 228 / 32 à 64

SUR LA CÔTE

Ruisseau de Jussy

SUR LA GRILLE

LES ROTTETS

F5

SPU 4

JUSSY

Effluents provenant du réseau EU de Saint-Blaise

Effluents provenant du réseau EU de Copponex

LES VAILLIERES

LES GRANDS CHAMPS

LES FINS

2/6

Ruisseau de la Ferrande
DE: 0,5 à 1 l/s
NEC: 16 à 32 EH
IS= 6 / 16 à 32

LA FERRANDE

Ruisseau de la Ferrande
DE: 0,5 à 1 l/s
NEC: 16 à 32 EH
IS= 33 / 16 à 32

Ruisseau de La Férande

Vers la STEP de Copponex (1500 EH)

ST SYMPHORIEN - Projet 2018-2019
Extension du réseau d'assainissement collectif

Fossé
DE: sec
NEC: 0 EH
IS= 12 / 0
dont entreprises : Golf ;
TP Humbert ; Paysagiste

4/12

F6

LA BRECHE

LE CHAMP DE LA FOIRE

SPU 3

SPU 2

SPU 1

VERS PETARD

CHEZ CANARD

CHEZ GUILLOT

DEVANT GUILLOT

Fossé (Vers Ru. Ferrande)
DE: Sec
NEC: 0 EH
IS= 129 / 0

43/129

Vers la STEP de Copponex (1500 EH)

Vers la STEP de Copponex (1500 EH)

LES BOIS CHARDONS

Cernex

Copponex

St Blaise

N

Echelle
0 50 100 m

Carte d'Aptitude des Sols et des Milieux à l'Assainissement Non Collectif

(Nicot Ingénieurs Conseils, 2004)

ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC POSSIBILITE D'INFILTRATION DES EAUX DANS LES SOLS DANS LA MAJEURE PARTIE DES CAS :

Vert 2* : Terrain moyennement perméable - Grande surface disponible
-> Fillière conseillée : Fosse septique toutes eaux – épandage en pente

ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC REJET DANS LE MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL DANS LA MAJEURE PARTIE DES CAS :

Orange* : Terrain moyennement perméable.
-> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux – Filtre à sable vertical drainé
-> En cas de manque de place:
Filière conseillée: Filière compacte ou "innovante"
Voir la liste des produits homologués dans le rapport "Cartes d'aptitudes des Milieux" et dans les filières techniques ci-jointes.

* Pour prendre connaissance de l'intégralité de la réglementation de l'ANC, se reporter au dossier "Zonage de l'Assainissement Collectif / Non Collectif".

Le service public d'assainissement non collectif de la commune d'ANDILLY tient à la disposition des pétitionnaires, des cahiers des charges précisant pour chaque filière, les règles techniques d'implantation et de conception à respecter. Lors de l'instruction de tout projet d'assainissement non collectif, ce service a le droit de demander au pétitionnaire une étude justifiant la conception et l'implantation du dispositif proposé. En cas de doute avéré sur les propositions techniques faites par le pétitionnaire ou si le pétitionnaire souhaite réaliser une autre filière que celle préconisée par cette carte, une étude justifiant la conception et l'implantation du dispositif sera exigée.

Possibilités de rejet :

Limite des sous bassins versants

7/21 — Nombre d'habitations/Nbre d'éq.-habitants

IS= 24/32 — Indice de saturation= Nbre d'équ/hab existants / Nbre d'équ/hab critiques

Indice saturé — Rejet déconseillé
Indice presque saturé — Rejet tolérable
Indice non saturé — Rejet possible

Département de la Haute-Savoie

Communauté de Communes du Pays de Cruseilles

Commune d' ANDILLY

ANNEXES SANITAIRES

Volet Eaux Usées

Zones d'assainissement collectif :

- Assainissement collectif existant (Ø 200 PV)
- Réseau E.U. existant
- Réseau E.U. projet
- Assainissement collectif futur à court, moyen et long terme.

Zones d'assainissement non collectif :

- Assainissement non collectif
- Réseau EP
- Fossé

Divers :

- Contour PLU
- Secteur Potentiellement Urbanisable (SPU 15)
- Contour zone de Compétence de la CCPC
- Réseau hydrographique
- Connexion actuelle avec les communes voisines.
- Périmètre de protection de captage (PI immédiat, PR rapproché, PE éloigné)
- Zone Humide (inventaire départemental)

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 12 février 2018 arrêtant le projet de PLU d'Andilly.

Monsieur Le Maire
Vincent HUMBERT

Date: Février 2018
Echelle: 1/ 4 000
Fichier: AS_EU_Andilly.dwg
Dessin: S. BRUN

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altaïs, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY – CHAVANOD
Tel: 04.50.24.00.91
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

>> Origine Cadastre (c) Droits de l'Etat réservés >> << Diffusion RGD 74 - Reproduction interdite >> << Données CCP CRUSEILLES - Reproduction interdite >>